



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

## **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Demande de deux permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque — Commune de Lherm**

Une enquête publique est ouverte préalablement à la délivrance de deux permis de construire pour permettre l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Lherm, au lieu-dit « Saint Sernin » et « Casteras »**.

**Le siège de l'enquête publique est la mairie de Lherm, 2 avenue de Gascogne, à Lherm (31600).** L'autorité organisatrice de l'enquête publique est le préfet de la Haute-Garonne.

Cette enquête se déroulera **du lundi 30 mars 2026 à 09h00 au jeudi 30 avril 2026 à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le projet est soumis à une **évaluation environnementale**, conformément aux dispositions des articles L.122-1, II et R.122-2 du code de l'environnement.

Les deux demandes de permis de construire sont présentées par la SASU LHERM PV SUD et la SASU LHERM PV NORD, relevant de la **société TSE**, représentée par Mr Mathieu DEBONNET.

**Le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du porteur de projet à cet avis, ainsi qu'un registre** seront disponibles à **la mairie de Lherm, 2 avenue de Gascogne, à Lherm (31600).**

Le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier sur support papier aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie (le lundi de 14h00 à 18h00, le mardi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

Un poste informatique sera également mis à disposition du public en mairie pour consulter le dossier d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera également accessible sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7162>

Par décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 19 décembre 2025, Monsieur Michel JONES est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel AZIMONT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Mr JONES se tiendra à la disposition du public à **la mairie de Lherm, 2 avenue de Gascogne, à Lherm (31600) :**

- Le **lundi 30 mars 2026 de 14h00 à 17h00** ;
- Le **jeudi 09 avril 2026 de 14h00 à 17h00** ;
- Le **jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 17h00** ;

Par ailleurs, le **mercredi 15 avril 2026 de 18h00 à 20h00**, aura lieu une **réunion publique** en présence du porteur de projet et du commissaire enquêteur, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Lherm.

Le public pourra venir **consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre papier à feuillets non mobiles** ouvert à cet effet après avoir été coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

*Le public pourra également transmettre au commissaire enquêteur ses observations par **voie postale** à l'adresse de la mairie, en mentionnant « à l'attention du commissaire-enquêteur - Enquête publique pour projet photovoltaïque »: **Mairie de Lherm, 2 avenue de Gascogne 31600 Lherm**, ou par **courriel** à l'adresse : [enquete-publique-7162@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7162@registre-dematerialise.fr). Toutes les observations transmises seront publiées sur le site internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/7162>. Les observations transmises par voie électronique et par voie postale seront également portées au registre d'enquête publique papier.*

**Il est précisé que seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique – du lundi 30 mars 2026 à 09h00 au jeudi 30 avril 2026 à 17h00 – pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.**

Le public pourra également obtenir des informations concernant les permis de construire, auprès du porteur de projet, aux coordonnées suivantes : Mr Adams GNANHO (06 65 47 50 56), adresse courriel : [adams.gnanho@tse.energy](mailto:adams.gnanho@tse.energy).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie de Lherm et sera publiée sur le site internet des services de l'État de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/> – partie « *enquêtes terminées* »).

Les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, la communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, en s'adressant à la directrice départementale des territoires :

Cité administrative  
1 place Émile Blouin  
31 952 TOULOUSE CEDEX 9

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur les deux demandes de permis de construire, au vu de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, des pièces du dossier et des consultations réglementaires.